

2022-0975  
2022-03-04

## PYR FLU FORM 2 FONGICIDE EN VRAC

### POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

**PRINCIPE ACTIF :** Fluxapyroxad ..... 167 g/L  
Pyraclostrobine ..... 333 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0043 % et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0043 %, comme agents de conservation

#### OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0050 %, du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0050 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,018 %, comme agents de conservation

#### OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à 0,04000 %, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à 0,00037 %, 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à 0,02400 % et 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à 0,00111 %, comme agents de conservation

Avertissement, contient l'allergène soya

### SUSPENSION

N° D'HOMOLOGATION 30817

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE DUE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673**



**AVERTISSEMENT**

**POISON**

**IRRITANT POUR LA PEAU**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

**CONTENU NET : 100 L à Vrac**

BASF Canada Inc.  
5025 Creekbank Road  
Édifice A, 2<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario L4W 0B6

(289) 360-1300

## MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un fongicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## PRÉCAUTIONS

1. **EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.**
2. **NE PAS** avaler. Nocif ou mortel si ingéré.
3. **NE PAS** mettre dans les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.
4. Laver à fond les surfaces de peau exposées après la manutention et avant de manger, boire ou fumer.
5. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.

## PREMIERS SOINS

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

2022-0975  
2022-03-04

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

## **ENTREPOSAGE**

Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou des aliments pour animaux.

## **ÉLIMINATION**

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.